

COMMUNIQUÉ DE L'INSTANCE D'ADMISSION N° 12/2005 DU 21 NOVEMBRE 2005

Actualisation de la Circulaire n° 6 de l'Instance d'admission concernant les International Financial Reporting Standards (IFRS)

La **Circulaire n° 6** de l'Instance d'admission définit les obligations des émetteurs qui ont choisi d'adopter les normes IFRS comme standard comptable pour l'établissement des comptes annuels et des comptes intermédiaires. Elle renvoie à certaines règles de l'IFRS au sujet desquelles la SWX a déjà été amenée à faire des vérifications ou à émettre des critiques.

La Circulaire n° 6 a été actualisée le 1^{er} octobre 2005 en tenant compte des expériences faites lors du contrôle des rapports annuels et intermédiaires 2004 et 2004/2005 respectivement.

La Circulaire n° 6 actualisée est disponible sur le site Internet de la SWX à l'adresse http://www.swx.com/download/admission/regulation/circulars/abcircular_006_fr.pdf

Les Communiqués de l'Instance d'admission sont disponibles sur Internet en français, allemand et anglais à l'adresse: http://www.swx.com/admission/regulation/messages/2005_fr.html

